

Image not found or type unknown



Une société sponsorise via un contrat une mineure déduction fiscale pour la société sponsor

Par **promomaeva**, le **30/04/2024** à **19:11**

Bonjour,

une société peut sponsoriser directement un athlète mineur avec l'autorisation du parent représentant légal,

dans ce cas le sponsor peut-il déduire 60% des sommes versées à l'athlète, dans le cadre du contrat, de son revenu imposable si il sponsorise directement une personne physique (athlète mineur)?

Merci pour votre retour.

Cordialement